



World School Championship Triathlon 2019
CASTELNAUDARY - FRANCE
03/06/2019 - 08/06/2019



MODALITES DE SELECTION

Ce document explique les modalités de sélection des équipes d'association "SCHOOL TEAMS" pour le 4^{ème} championnat du monde de triathlon scolaire.

Règlements généraux : règlement spécifique UNSS et ISF, règlement spécifique FFTRI.

Plus de renseignements sur <http://www.isfsports.org/>

1°) Le CHAMPIONNAT du MONDE en FRANCE

2 compositions d'équipes possibles : équipe d'association "SCHOOL TEAMS" ou équipe de sélection nationale "SELECTED TEAMS".

2 garçons et 2 filles du même établissement scolaire en "SCHOOL TEAMS".

Critères d'éligibilité : l'Association Sportive doit avoir participé à un championnat de France UNSS de triathlon, duathlon ou run & bike en 2016-17 et/ou en 2017-18.

Les triathlètes qui peuvent prétendre à une sélection doivent être :

- scolarisé(e)s dans un même établissement scolaire pour l'année 2018-19,
- licencié(e)s U.N.S.S. pour l'année 2018-19,
- né(e)s soit en 2001-2002, soit en 2003-2004.

Epreuves :
- 1 triathlon individuel,
- 1 triathlon par équipe en relais mixte (2 garçons et 2 filles).

Pour participer au triathlon en relais mixte, il faut impérativement avoir participé au triathlon individuel.

2°) L'EPREUVE SELECTIVE à CHARTRES

La meilleure équipe d'association 2001-02 et la meilleure équipe d'association 2003-04 seront sélectionnées lors du

Triathlon de CHARTRES (EURE & LOIR), le dimanche 23 septembre 2018

Epreuve sélective pour les équipes d'association "SCHOOL TEAMS" 2003-04 :
Triathlon XS (400m - 10km - 2.5km) en individuel (addition des 4 meilleurs temps individuels de 2 G et 2 F).

Epreuve sélective pour les équipes d'association "SCHOOL TEAMS" 2001-02 :
Triathlon S (500m - 20km - 5km) en individuel (addition des 4 meilleurs temps individuels de 2 G et 2 F).

Une double INSCRIPTION est obligatoire :

a) auprès de l'organisateur

Inscription en ligne sur www.triathlon-chartres.fr > INSCRIPTION DIMANCHE > ONGLET « SELECTIF MONDIAUX UNSS ».

Renseignements : Bruno FAUVEL – 06 24 49 93 40 – fauvelbc@orange.fr

Epreuve organisée par le club de CHARTRES METROPOLE TRIATHLON.

b) auprès de l'UNSS

Inscription en ligne avant le **lundi 17 septembre à 14h** sur www.unss.org > OPUSS > triathlon > national > « SELECTIF MONDIAUX UNSS ».

Renseignements : Laurent MEUTELET - 06 85 52 27 93 - laurent.meutelet@unss.org

DIVERS

Vous pouvez inscrire autant d'élèves que vous le souhaitez, nous ne retiendrons que les 2 meilleurs chronos garçons et les 2 meilleurs chronos filles pour le calcul final.

Si l'élève n'a pas de licence FFTRI, la licence UNSS doit être accompagnée obligatoirement d'un **certificat médical mentionnant "pratique du triathlon en compétition" ou "sport en compétition" de moins d'un an.**

Les élèves ont l'obligation d'être dans la **tenue** aux couleurs et au nom de leur **établissement** (ou 4 t-shirts « neutres » de couleur identique).

Les tenues doivent être **conformes au règlement UNSS en vigueur.**

Le chef d'établissement doit signer la feuille de composition d'équipe.

L'élève doit avoir une pièce d'identité.

La Commission Mixte Nationale se réserve le droit de ne pas engager d'équipe dans ce championnat du monde scolaire si elle estime que le niveau sportif d'une équipe n'est pas suffisant pour prétendre figurer correctement dans cette compétition.

Sa décision sera envoyée **le 30 septembre 2018** dans les établissements ainsi qu'aux services départementaux et régionaux UNSS.

Pour les championnats du monde, les équipes sélectionnées devront s'engager via le chef d'établissement à la participation financière du forfait journalier, à savoir 50€/ nuit/ pers (un courrier sera envoyé dans ce sens après la sélection au chef d'établissement) et du montant de la participation à l'ISF de 40€/personne.

Le restant étant financé par la direction nationale UNSS.

La licence UNSS 2017-18 est valable jusqu'au 31 octobre 2018, cela permet d'être en règle pour s'engager dans l'épreuve sélective.

Les élèves qui s'engagent dans cette sélection devront impérativement se licencier à l'UNSS en 2018-19 et les professeurs devront faire le nécessaire rapidement pour affilier leur AS afin de licencier les élèves concernés pour l'année 2018-19.

Nathalie Grand, Directrice nationale adjointe
Laurent Meutelet, délégué technique national